

Appendice

1. Liste des Membres de l'Equipe

(1) Etudes sur le terrain (2 Juin au 4 Juillet 2009)

Nom et prénom	Position	Organisation
M. Hiromichi MORISHITA	Chef de mission	Directeur adjoint, 2 ^e Section d'Enseignement de Base, Groupe d'Enseignement de Base, Département de Développement Humain, Agence Japonaise de Coopération Internationale (JICA)
M. Kiyotaka TAKEI	Planification de supervision et d'approvisionnement	Chef, 3 ^e Division de Gestion de la Construction, 1 ^{er} Département de Gestion Japan International Cooperation System (JICS)
M. Akira SUGIURA	Chef du projet/Planning de construction/Planning d'éducation	Mohri Architect & Associates, Inc.
M. Hiroyuki YOSHIKAWA	Plan de construction et d'installation	Mohri Architect & Associates, Inc.
M. Shinji KUMEKAWA	Planning d'exécution/ Estimation des coûts	Mohri Architect & Associates, Inc.
Mme Maki TANAKA	Plan des équipements/ Conditions d'approvisionnement Planning d'éducation II	Mohri Architect & Associates, Inc.
M. Takeshi FUKUSHIMA	Planning d'exécution/ Estimation des coûts 2	Mohri Architect & Associates, Inc.
Mme Miho OSHIMA	Interprète	Mohri Architect & Associates, Inc.

(2) Etudes pour la présentation du rapport abrégé du concept sommaire et pur l'étude de la conception détaillée (21 Octobre au 6 Novembre, 2009)

Nom et prénom	Position	Organisation
Mr. Kazuhiro TAMBARA	Chef de mission	Conseiller, 2 ^e Section d'Enseignement de Base, Groupe d'Enseignement de Base, Département de Développement Humain, Agence Japonaise de Coopération Internationale (JICA)
Mr. Akira SUGIURA	Chef du projet/Planning de construction/Planning d'éducation	Mohri Architect & Associates, Inc.
Mr. Hiroyuki YOSHIZAWA	Plan de construction et d'installation	Mohri Architect & Associates, Inc.
Mr. Yasuo IKEZAWA	Plan des installations électriques	Mohri Architect & Associates, Inc.
Mr. Shinji KUMEKAWA	Planning d'exécution/ Estimation des coûts	Mohri Architect & Associates, Inc.
Mr. Satoru NAKAMURA	Dossiers d'appel d'offres	Mohri Architect & Associates, Inc.
Ms. Miho OSHIMA	Interprète	Mohri Architect & Associates, Inc.

(3) Explications sur le terrain du document de base de l'appel d'offre
(21 Février au 28 Février, 2010)

Nom et prénom	Position	Organisation
Mr. Akira SUGIURA	Chef du projet/Planning de construction/Planning d'éducation	Mohri Architect & Associates, Inc.
Mr. Hiroyuki YOSHIZAWA	Plan de construction et d'installation	Mohri Architect & Associates, Inc.
Mr. Shinji KUMEKAWA	Planning d'exécution/ Estimation des coûts	Mohri Architect & Associates, Inc.
M. Tomohiro SHITARA	Plan de construction et d'installation 2	Mohri Architect & Associates, Inc.
Ms. Miho OSHIMA	Interprète	Mohri Architect & Associates, Inc.

2. Calendrier de la mission

(1) Etudes sur le terrain (2 Juin au 4 Juillet 2009)

			Officiels				Consultants			
			A	B	C	D	E	F	G	H
			Chef de mission/ Coordinateur du Projet	Planification de supervision et d'approvisionnement	Chef du projet Planning de construction Planning d'éducation	Plan de construction et d'installation	Planning d'exécution/ Estimation des coûts	Plan des équipements Conditions d'approvisionnement Planning d'éducation II	Interprète	Planning d'exécution/ Estimation des coûts 2
	Hirohichi MORISHITA/JICA 10 jours	Kiyotaka TAKEI/JICS 16 jours	Akira SUGIURA 33 jours	Hiroyuki YOSHIKAWA 30 jours	Shinji KUMEKAWA 30 jours	Maki TANAKA 30 jours	Mho OSHIMA 32 jours	Takeshi FUKUSHIMA 4 jours		
1	2-Jun	M	Haneda → KIX →							
2	3-Jun	M	→ Dubai → Addis-Abeba Visites de courtoisie auprès de l'Ambassade du Japon et du Bureau de la JICA							Haneda → KIX →
3	4-Jun	J	Addis-Abeba → Djibouti							→ Dubai → Addis-Abeba → Djibouti
4	5-Jun	V	Visites des sites				Haneda → KIX →			Accompagner le chef de projet
5	6-Jun	S	Visite de courtoisie auprès du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale. Discussion avec le MENESUP				→ Dubai → Addis-Abeba			Accompagner le chef de projet
6	7-Jun	D	Visite de courtoisie auprès du Ministre de l'Education Nationale. Discussion avec le MENESUP. Visite de courtoisie auprès du Consulat honoraire du Japon				Addis-Abeba → Djibouti Visite de courtoisie auprès du Consulat honoraire du Japon			Accompagner le chef de projet
7	8-Jun	L	Discussion avec le MENESUP. Discussion sur le projet du procès verbal des discussions				Discussions sur le projet du PV des discussions (SG/BEPE)			Discussions avec le BEPE
8	9-Jun	M	Discussion sur le projet du PV des discussions et le planning de l'étude. Signature du PV							
9	10-Jun	M	Djibouti → Addis-Abeba Rapport au Bureau de la JICA Addis-Abeba →	Discussions avec la Section Passation de marché /BEPE/MENESUP. Etudes relatives à l'éducation		Visite des sites des projets siliamires (projets japonais, Banque mondiale, FADES) Etudes relatives à l'éducation			Accompagner le chef de projet	
10	11-Jun	J	→ Dubai → KIX → Haneda				Discussions avec la Section Génie Civil(BEPE). Discussions avec le BEPE sur le programme et les rendez-vous			Discussions avec la Section Passation de Marché (BEPE) sur spécifications
11	12-Jun	V		Rangement des documents recueillis		Rangement des documents recueillis, Réunion interne				
12	13-Jun	S		Visite au CFPEN. Visite au BEPE pour discussion sur maquette de l'étude	Visite au CFPEN. Discussions avec le BEPE. Visite au Laboratoire Central du Bâtiment et d'Equipement (LCBE. Ministère de l'Habitat)		Visite au CFPEN et à l'école d'application du CFPEN. Discussions sur les spécifications avec Section P/M		Accompagner le chef de projet	
13	14-Jun	D		Visite à la Direction des impôts (Ministère des Finances). Discussions avec le BEPE. Entretien avec le bureau de la JICA	Etude sur le site. Discussions avec le BEPE	Etudes des marchés. Discussions avec le BEPE. Etudes des coûts	Discussions avec la Section P/M sur les spécifications. Discussions avec le BEPE. Entretien avec le bureau de la JICA		Accompagner "E"	
14	15-Jun	L		Djibouti → Addis-Abeba	Discussions avec le BEPE. Discussions avec la DHU. Visite au LCBE/Ateliers d'essais. Discussions avec un bureau d'études		Discussions avec le CFPEN. Discussions avec la Section P/M sur les spécifications		Accompagner le chef de projet	
15	16-Jun	M		Addis-Abeba →	Visite à un bureau d'étude. Réunion avec le MENESUP	Visite à un bureau d'étude. Etudes des marchés	Discussions avec la Section P/M sur spécifications. Réunion avec le MENESUP		Accompagner le chef de projet	
16	17-Jun	M		→ Dubai → KIX → Haneda	Etudes architecturales	LCBE/DHU. Discussion avec le BEPE. Discussion avec un bureau d'études	Etudes des marchés (estimation des coûts)	Etudes relatives à l'éducation	Accompagner "D"	
17	18-Jun	J			Discussion avec le MENESUP	Discussions avec l'ONEAD. Entretien avec un bureau d'études	Etudes des marchés (estimation des coûts)	Discussion avec le MENESUP	Accompagner le chef de projet	
18	19-Jun	V			Rangement des documents recueillis, Réunion interne				Addis-Abeba → Djibouti	
19	20-Jun	S			Etudes architecturales	CFPEN. Discussion avec le BEPE. Etude sur les bureaux d'études locaux	Etudes des marchés (estimation des coûts)	Discussions avec le BEPE et le CFPEN	Accompagner "D"	
20	21-Jun	D			Collège Fukuzawa. Collège Charles de Fauchald. Laboratoire/DHU. Discussions avec le BEPE	Discussions avec le BEPE	Etudes des marchés (estimation des coûts)	Visite au Collège Fukuzawa. Collège Charles de Fauchald. Discussion sur la maintenance (SMP)	Accompagner le chef de projet	
21	22-Jun	L			Discussion avec la Direction des Impôts. Etudes relatives aux équipements	Demande de devis estimatif pour l'étude aux bureaux d'études locaux DHU(documents sur parasismique). LCBE(devis estimatif pour l'étude géotechnique)	Etudes des marchés (estimation des coûts)	Etudes relatives aux équipements	Accompagner le chef de projet	
22	23-Jun	M			Atelier sur les équipements	Visite des chantiers des entrepreneurs. Demande de devis estimatif pour l'étude topographique aux bureaux d'études locaux	Etudes sur les entrepreneurs et les fournisseurs des équipements. Visite des chantiers des entrepreneurs	Atelier sur les équipements. Discussion avec Section P/M sur spécifications	Accompagner le chef de projet	
23	24-Jun	M			Etude sur la sélection des bureaux d'études. Rencontre avec le bureau d'études pour l'étude topographique	Discussion avec le BEPE. Discussion avec le BEPE sur la sélection des bureaux d'études	Etude sur les entrepreneurs et les fournisseurs des équipements. Visite des chantiers des entrepreneurs	Etude sur la sélection des bureaux d'études. Discussion avec BEPE sur spécifications des équipements	Accompagner le chef de projet	
24	25-Jun	J			1er Atelier sur les installations (MENESUP)	1er Atelier sur les installations. Etablir un esquisse pour les installations	Etude relative à l'exécution des travaux et à l'estimation des coûts	1er Atelier sur les installations (MENESUP). Discussion avec BEPE sur spécifications des équipements	Accompagner le chef de projet	
25	26-Jun	V			Rangement des documents recueillis, Réunion interne				Addis-Abeba → Bangkok	
26	27-Jun	S			Etablir un projet de concept sommaire, un projet de la note technique et du rapport à soumettre à la partie japonaise	Etablir un esquisse du plan d'implantation	Analyser les coûts des travaux, matériel et matériaux	Etablir un projet du plan des équipements	Rangement des documents recueillis, Traductions	
27	28-Jun	D			Discussion avec le MENESUP (plan d'implantation)		Analyser les coûts des travaux, matériel et matériaux	Discussion sur Questionnaire	Accompagner le chef de projet	
28	29-Jun	L			2ème Atelier sur installations. Discussion sur matériels audiovisuels. Discussion avec BEPE	2ème Atelier sur installations	Etudes relatives aux coûts des travaux	Visite au Laboratoire de l'Université de Djibouti. Discussion avec le BEPE sur spécifications des équipements	Accompagner le chef de projet	
29	30-Jun	M			Entretien avec l'ONEAD. Visite au CAP. Discussion avec SEM Ministre de l'Education (Plan d'implantation). Discussion avec le BEPE	Visite au CAP. Discussion avec le BEPE	Etudes relatives aux coûts des travaux	Visite au CAP. Etudes relatives aux équipements	Accompagner le chef de projet	
30	1-Jul	M			Visites des sites. Discussion sur le projet de la Note technique. Etude sur les consultants locaux		Etudes sur les bureaux d'études locaux. Etudes relatives des coûts des travaux	Discussion avec le Directeur du CFPEN. Etudes relatives à l'estimation des coûts des équipements	Accompagner le chef de projet	
31	2-Jul	J			Signature de la Note technique, Rapport au Bureau de la JICA. Djibouti → Addis-Abeba		Etudes relatives aux cabinets d'avocat. Etudes relatives aux cabinets d'avocat. Djibouti → Addis-Abeba	Discussion avec le Directeur du CFPEN. Etudes relatives à l'estimation des coûts des équipements. Djibouti → Addis-Abeba	Accompagner le chef de projet	
32	3-Jul	V			Rapport auprès de l'Ambassade du Japon et du Bureau de la JICA. Addis-Abeba →				Addis-Abeba →	
33	4-Jul	S			→ Dubai → KIX → Haneda					

(2) Etudes pour la présentation du rapport abrégé du concept sommaire et pur l'étude de la conception détaillée (21 Octobre au 6 Novembre, 2009)

			Officiel		Consultant					Interprète	
			Chef de la Mission Coordinateur du projet	Chef du Consultant Plan de construction Plan de l'éducation	Conception architecturale/Conception des installations	Plan des installations électriques	Plan d'exécution Estimation des coûts	Dossiers d'appel d'offres			
			Kazuhiro TAMBARA 9jours	Akira SUGIURA 9jours	Hiroyuki YOSHIZAWA 12jours	Yasuo IKEZAWA 15jours	Shinji KUMEKAWA 15jours	Satoru NAKAMURA 15jours	Miho OSHIMA 17jours		
1	21-Oct	M	HND → KIX →							HND → KIX →	
2	22-Oct	J	→ Dubaï → Addis Abeba Visite au bureau de la JICA							→ Dubaï → Addis Abeba	
3	23-Oct	V	Addis Abeba → Djibouti							Addis Abeba → Djibouti	
4	24-Oct	S	Discussion avec le MENESUP Visite de courtoisie auprès du MAECI Visite aux Collège FUKUZAWA/Collège Palmeraie/CAP Gabote/CFPEN							→ Dubaï → Addis Abeba → Djibouti	Accompagner le chef du Consultant
5	25-Oct	D	Visite de courtoisie auprès du SEM. Ministre (MENESUP) Présentation du rapport (MENESUP)							Visite aux établissements existants	Accompagner le chef du Consultant
6	26-Oct	L	Discussions sur le rapport/le projet du PV des discussions Visite de courtoisie auprès du Secrétaire Général du Gouvernement et présentation du projet		Etudes sur l'architecture		Visite CAP Gabote Discussion avec le BEPE				Accompagner le chef du Consultant
7	27-Oct	M	Signature du PV Djibouti → Addis Abeba		Discussion avec le MENESUP Discussion avec le BEPE						Accompagner le chef du Consultant
8	28-Oct	M	Rapport au bureau de la JICA Addis Abeba →		Entretiens avec la DHU pour confirmer la conformité technique. Rencontre avec le bureau d'étude (étude topographique)	Etudes sur le branchement d'électricité (Discussion avec l'EDD) Etudes techniques des matériaux (étude topographique)	Entretiens avec la DHU pour confirmer la conformité technique. Rencontre avec le bureau d'étude (étude topographique)		Etudes sur le branchement électrique (Discussion avec l'EDD), Etudes techniques des matériaux		Accompagner l'étude de la conception détaillée
9	29-Oct	J	→ Dubaï → KIX → HND		Entretiens avec l'ONEAD, le LCBE, Visite aux entreprises de construction	Etudes sur le branchement d'eau, Discussion avec l'ONEAD), Etudes techniques des matériaux	Etudes sur les entreprises de construction		Etudes sur le branchement d'eau (Discussion avec l'ONEAD), Etudes techniques des matériaux		Accompagner l'étude de la conception détaillée
10	30-Oct	V			Djibouti → Addis Abeba →					Classement des documents recueillis/Réunion interne de la mission	
11	31-Oct	S			→ Dubaï → KIX → HND	Etudes sur le branchement d'électricité (Discussion avec l'EDD), Etudes techniques des matériaux	Etudes sur les entreprises de constructions, Etudes techniques des matériaux (peinture, acier), Discussion avec le BEPE sur le mobilier		Etudes sur le branchement d'électricité (Discussion avec l'EDD), Etudes techniques des matériaux		Accompagner l'étude de la conception détaillée
12	1-Nov	D				Etudes sur le branchement de téléphone et Internet, Etudes sur les installations pour la lutte contre incendie (Direction de la Protection civile), Etudes techniques des matériaux	Virement d'argent pour les études géotechniques, Etudes sur les entreprises de construction		Etudes sur le branchement de téléphone et Internet, Etudes sur les installations pour la lutte contre incendie, Etudes techniques des matériaux		Accompagner l'étude de la conception détaillée
13	2-Nov	L				Discussion avec le BEPE Etudes sur les établissements existants (Centre culturel français), Etudes techniques des matériaux	Etudes techniques des matériaux		Discussion avec le BEPE Etudes sur les établissements existants, Etudes techniques des matériaux, Visite aux chantiers		Accompagner l'étude de la conception détaillée
14	3-Nov	M				Discussion avec le BEPE, Etudes techniques des matériaux	Etudes sur les entreprises de construction, Etudes sur les bureaux d'études locaux, Discussion avec le BEPE sur les spécifications de mobilier		Discussion avec le BEPE, Etudes techniques des matériaux, Entretien avec le BEPE sur la méthode d'évaluation des offres		Accompagner l'étude de la conception détaillée
15	4-Nov	M				Rapport au MENESUP sur les études, Etudes sur le branchement d'électricité (Discussion avec l'EDD), Etudes sur les installations pour la lutte contre incendie (Protection civile), Discussion avec le BEPE, Djibouti → Addis Abeba	Rapport au MENESUP sur les études, Etude sur les coûts des équipements, Vérification des services du bureau d'étude (étude topographique), Djibouti → Addis Abeba	Rapport au MENESUP sur les études, Etudes sur le branchement d'électricité (Discussion avec l'EDD), Etudes sur les installations pour la lutte contre incendie (Protection civile), Discussion avec le BEPE, Djibouti → Addis Abeba		Accompagner l'étude de la conception détaillée	
16	5-Nov	J				Addis Abeba →					
17	6-Nov	V				→ Dubaï → KIX → HND					

(3) Explications sur le terrain du document de base de l'appel d'offre
(21 Février au 28 Février, 2010)

			Consultants				
			Chef du projet Planning de construction Planning d'éducation	Plan de construction et d'installation	Planning d'exécution/ Estimation des coûts	Interprète	Plan de construction et d'installation 2
			Akira SUGIURA	Hiroyuki YOSHIKAWA	Shinji KUMEKAWA	Miho OSHIMA	Tomohiro SHITARA
			8 jours	8 jours	8 jours	8 jours	4 jours
1	2/21	D	Narita → Bangkok				
2	2/22	L	Bangkok → Addis-Abeba → Djibouti				Addis-Abeba → Djibouti
3	2/23	M	Discussion avec le MENESUP Visite de courtoisie au Bureau de la JICA		Etudes d'exécution/Estimation des coûts	Accompagner le chef de projet	Accompagner le chef de projet
4	2/24	M	Discussion avec le MENESUP		Etudes d'exécution/Estimation des coûts	Accompagner le chef de projet	Accompagner le chef de projet
5	2/25	J	Discussion avec le MENESUP Signature de la Note technique Rapport au Bureau de la JICA et de l'Ambassade du Japon		Etudes d'exécution/Estimation des coûts	Accompagner le chef de projet	Djibouti → Addis-Abeba
6	2/26	V	Etude complémentaire Djibouti → Addis-Abeba, Rapport au Bureau de la JICA Djibouti → Addis-Abeba, Rapport au Bureau de la JICA			Djibouti → Addis-Abeba	
7	2/27	S	Addis-Abeba → Bangkok→				
8	2/28	D	→ Narita				

3. Liste des Parties Concernées

Ministère de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieure

S.E.M. Abdi Ibrahim Abesieh	Ministre
M. Fathi Ahmed Chamsan	Secrétaire Général
M. Mahdi Mahamoud Issé	Inspecteur Général
M. Osman H. Chirdon	Conseiller Technique du Ministre en charge des Infrastructures Scolaires et Universitaires
M. Aidid Aden	Conseiller Technique

Service de Maintenance et des Projets (SMP)

M. Mahamoud Ali Hared	Chef
M. Abdoukader Houmed	Chef, Bureau d'Exécution des Projets d'Education (BEPE)
M. Moussa Djama Kayad	BEPE, Génie Civil, Responsable Génie civil
M. Mahamoud Bachir Barkaa	BEPE, Génie Civil, Technicien
M. Abdoukader Aden Guelleh	BEPE, Génie Civil, Superviseur
M. Mondher Yassine Bouazzi	BEPE, Passation Marché, Spécialiste
Mme. Fatima Saïd Ali	BEPE, Passation Marché, Assistante Direction
Mme. Loula Adallah Dabar	BEPE, Passation Marché, Chargé
Mme. Naima Mohamed	BEPE, Passation Marché Génie Civil

Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale

M. Mohamed Ali Hassan	Directeur, Coopération Bilatérale
M. Moussa Mohamed	Conseiller

Présidence de la République

M. Mohamed Hassan Abdillahi	Secrétaire Général du Gouvernement
-----------------------------	------------------------------------

Ministère de l'Intérieur, Direction Nationale de la Protection civile

M. Cdt Mohamoud Mouna	Chef de Service Sécurité
-----------------------	--------------------------

Centre de Formation des Personnels de l'Education Nationale: CFPEN

M. Ali Abdi Aden	Directeur
M. Ali Houmed Ibrahim	Directeur Adjoint (Chargé de la F. Initiale)
M. Isman Ibrahim Robleh	Directeur Adjoint (Chargé de la F. Continue) Ecoles Annexes Directeur par intérim
M. Mohamed Ali Aleclillahi	Coorinateur de la F. Continue

Ministère de l'Economie, des Finances et de la Planification, chargé de la Privatisation (MEFPP)

Direction des Douanes et des Droits indirects

M. Gouled Ahmed Youssouf	Directeur
M. Abdourahman Aouad Izzi	Directeur Adjoint

Direction des Impôts

M. Mahdi Osman Awaleh	Directeur
-----------------------	-----------

Ministère de l'Équipement et des Transports

Direction du Laboratoire Central du Bâtiment et d'Équipement (LCBE)

M. Alexandre Adan	Directeur
-------------------	-----------

Ministère de Habitat, de l'Urbanisme, de l'Environnement et de l'Aménagement du Territoire (MHUEAT)

Direction de l'Habitat et de l'Urbanisme (DHU)

M. Mohamed Ali Hossein	Sous-Directeur du Contrôle et de Règlements
M. Habib Ibrahim Mohamed	Sous-Directeur de l'Urbanisme

Electricité de Djibouti (EDD)

M. Abdi Dirir God	Chef STD Pr
-------------------	-------------

Office National des Eaux et de l'Assainissement de Djibouti (ONEAD)

M. Mohamed Fouad Abdo	Directeur
-----------------------	-----------

Inspection de l'Enseignement moyen et secondaire

M. Mohamed Abdallah	Inspecteur SVT
M. Said Nouh Hassan	Inspecteur Physique/Chimie

Université de Djibouti

M. Bouh Abdillahi Omar	Président
M. Soubere Mahamoud Yonis	Chef of Department of Biology
Mme. Rahma Omar Eleyeh	Technicienne de Laboratoire

CAP GABODE

M. Mohamed Moussa Assoweh,	Chef d'Établissement
----------------------------	----------------------

Collège Fukuzawa

M. Omar Houssein	Professeur de SVT
M. Gmar Roble Wais	Gestionnaire

Collège Charles de Foucauld

Mme Deka Doualeh	Gestionnaire
------------------	--------------

Embassy of Japan in Djibouti

M. Masaki Noke	Ambassadeur
M. Toru Sugio	Directeur adjoint / Premier Secrétaire

M. Maître Mourad FARAH	Consul Général Honoraire du Japon
------------------------	-----------------------------------

Embassy of Djibouti in Japan

M. Ahmed Araitha Ali	Ambassadeur
----------------------	-------------

JICA Djibouti Office

M. Hidekazu Tanaka	Représentant Résident
M. Motonobu Ichijo	Conseiller de la formulation des projets

Embassy of Japan in Ethiopia

M. Kinichi Komano	Ambassadeur
M. Hidenobu Maekawa	Premier Secrétaire, Chef de Division Politique
Mme. Akiko Yokota	Deuxième Secrétaire

JICA Ethiopia Office

Mr. Katsuhiko Sasaki	Chief Resident Representative
Mr. Makoto Shinkawa	Senior Representative
Ms. Nahoko Chiku	Project Formulation Adviser (Education)

4. Procès-Verbal des Discussions

4-1. Procès-Verbal (1)

PROCES-VERBAL DES DISCUSSIONS RELATIVES A
L'ETUDE PREPARATOIRE
POUR LE PROJET DE CONSTRUCTION ET D'EQUIPEMENT
D'UN ETABLISSEMENT DE FORMATION DES ENSEIGNANTS
DE L'ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL
EN REPUBLIQUE DE DJIBOUTI

En réponse à la requête introduite par le gouvernement de la République de Djibouti (ci-après désignée « Djibouti »), le gouvernement du Japon a décidé d'exécuter une étude préparatoire sur le Projet de Construction et d'Equipement d'un Etablissement de Formation des Enseignants de l'Enseignement Fondamental (ci-après désigné « le Projet ») et a confié l'exécution de l'étude à l'Agence Japonaise de Coopération Internationale (ci-après désignée « la JICA »).

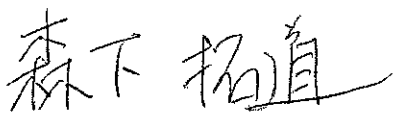
La JICA a envoyé à Djibouti une mission de l'étude préparatoire, dirigée par M. HIROMICHI MORISHITA, Directeur Adjoint de la 2^e Division d'Enseignement de Base, Groupe d'Enseignement de Base, Département de Développement Humain, JICA, et le séjour de cette mission à Djibouti est prévu du 4 juin au 2 juillet 2009.

La mission a eu une série de discussions avec les autorités djiboutiennes concernées, et a effectué des visites de terrain dans les zones du Projet.

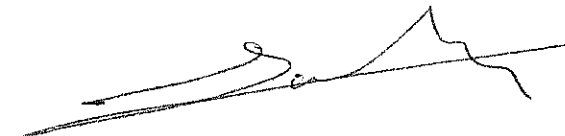
Au terme des discussions et de l'étude sur le terrain, les deux parties ont confirmé les principaux éléments indiqués dans le document annexé au présent procès-verbal.

Fait à Djibouti, le 9 juin 2009

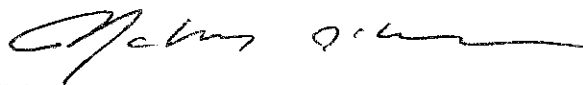
Etabli en langue française en trois (3) exemplaires originaux.



M. HIROMICHI MORISHITA
Chef de Mission
Etude Préparatoire
Agence Japonaise de Coopération Internationale
(JICA), Japon



M. FATHI AHMED CHAMSAN
Secrétaire Général
Ministère de l'Education Nationale et de
l'Enseignement Supérieur
République de Djibouti



En présence de M. MOHAMED ALI HASSAN
Directeur des Relations Bilatérales
Ministère des Affaires Etrangères et
de la Coopération Internationale
République de Djibouti

APPENDICE

1. Objectif du Projet

L'objectif du Projet est de former les enseignants nécessaires à l'amélioration qualitative de l'enseignement fondamental (enseignement primaire et moyen) par la construction d'un établissement de formation des enseignants.

2. Organismes de coordination et de l'exécution du Projet

2-1 La coordination du Projet est assurée par le Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale.

2-2 L'exécution du Projet est assurée par le Ministère de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur. L'organigramme du Ministère est joint en Annexe-1.

3. Site faisant l'objet du Projet

Les deux parties ont confirmé que le site du Projet serait le domaine étatique situé à côté de l'Université de Djibouti (Annexe 2), conformément à l'arrêté N°2003-0183/PR/MEFPCP du 2 mars 2003.

4. Contenu de la requête de Djibouti

A l'issue de discussions avec la mission, la partie djiboutienne a présenté à la partie japonaise les éléments indiqués en Annexe 3 au titre de la requête définitive et la mission les a confirmés. Les deux parties ont confirmé que les éléments faisant l'objet du Don du Japon seront déterminés à travers l'étude des sites ainsi que l'analyse au Japon et que tous les éléments de la requête ne feront pas nécessairement l'objet du Projet.

5. Système du Don

5-1 La partie djiboutienne a compris le système de l'Aide Non-Remboursable au Développement Communautaire du Japon, expliqué par la mission d'étude et mentionné en Annexe 4.

5-2 La partie japonaise a expliqué que le Projet serait mis en œuvre par le système de l'Aide Non-Remboursable au Développement Communautaire au cas où le Projet serait approuvé par le gouvernement du Japon.

Compte tenu de ces informations, la partie djiboutienne a émis certains commentaires et a posé un certain nombre de questions sur l'exécution de cette nouvelle procédure de l'Aide Non-Remboursable au Développement Communautaire, système nouveau pour la partie djiboutienne.

La partie japonaise a apporté des clarifications et des éclaircissements sur le nouveau système.

A la lumière de ces explications et des échanges qui ont eu lieu, la partie djiboutienne a compris les procédures et les a acceptées.

- 5-3 La partie djiboutienne s'est engagée à prendre les mesures nécessaires indiquées en Annexe 5 pour l'exécution du Projet dans de bonnes conditions au cas où le Projet serait approuvé par le gouvernement du Japon.

6. Suite de la présente Etude

- 6-1 La présente mission continue l'étude jusqu'au 2 juillet 2009.
- 6-2 En se fondant sur les résultats de l'étude sur le terrain effectuée à Djibouti, la mission poursuivra ses études au Japon. La JICA détachera à Djibouti une mission de présentation des résultats de l'étude en octobre 2009.

7. Autres

7-1 Activités au niveau de l'établissement objet du Projet

Les deux parties ont confirmé que l'actuel CFPEN et le nouveau centre à construire par le présent Projet seront destinés respectivement à la formation continue et à la formation initiale des personnels de l'enseignement fondamental.

7-2 Terrassement et enlèvement des matériels et matériaux non nécessaires du site du Projet

La partie djiboutienne s'est engagée à assurer le budget nécessaire pour entre autres la démolition et l'enlèvement des obstacles, le remblayage et le terrassement du site du Projet et à les achever avant la fin décembre 2009.

7-3 Calendrier d'exécution du Projet

La partie djiboutienne a souhaité vivement l'avancement du Projet pour que l'établissement de formation des enseignements soit mis en service en septembre 2011.

7-4 Mise à la disposition des professeurs des enseignants ainsi que du personnel administratif

La partie djiboutienne s'est engagée à disposer, en temps adéquat, les professeurs ainsi que le personnel administratif qui seront nécessaires pour le Projet et remettra à la mission le tableau prévisionnel des effectifs.

7-5 Frais de maintenance

La partie djiboutienne s'est engagée à assurer le budget nécessaire pour la gestion et la maintenance des installations construites et des équipements fournis dans le cadre du Projet et remettra à la mission le tableau prévisionnel du budget.

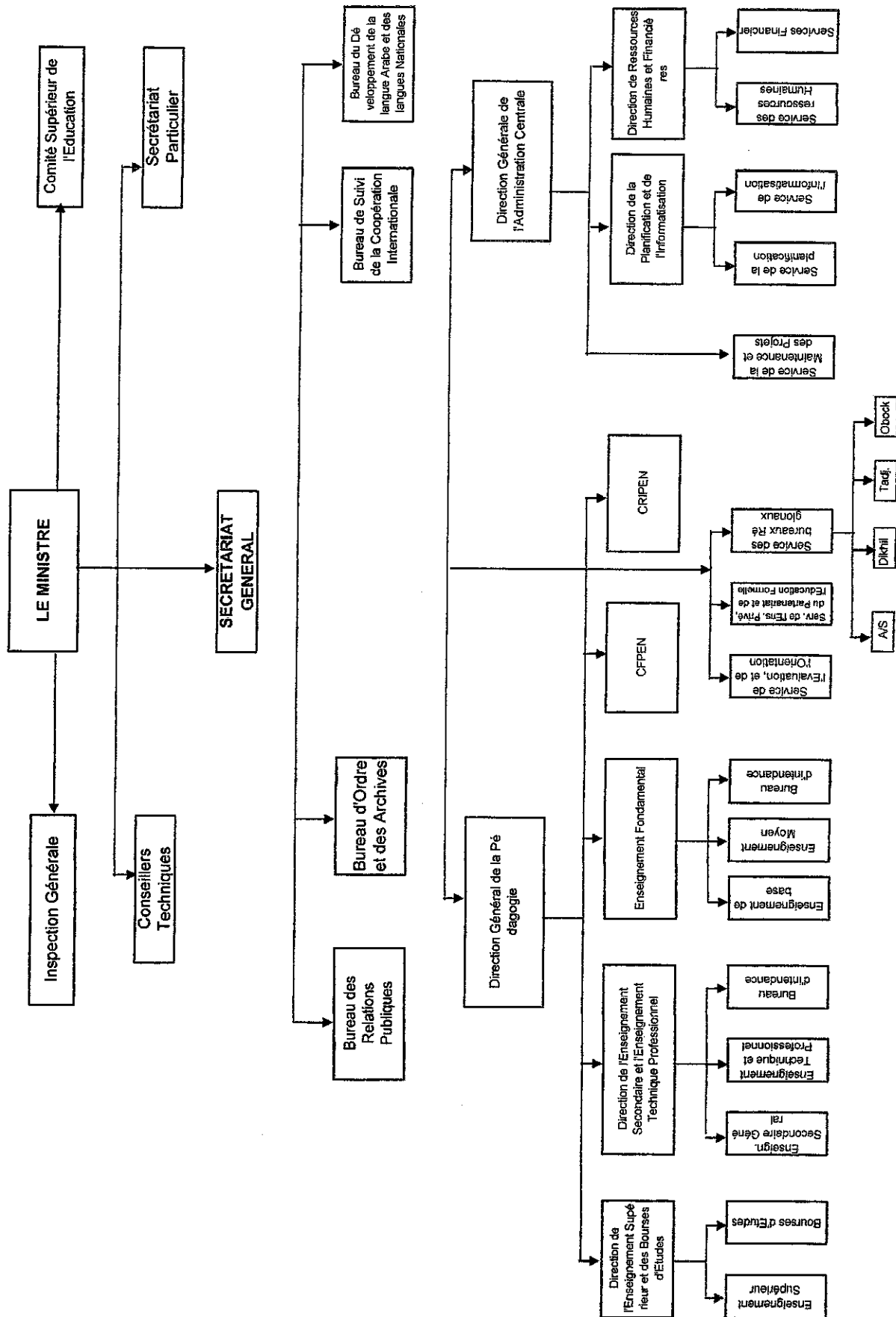
7-6 Coopération technique

La partie djiboutienne a demandé à la partie japonaise l'assistance technique pour le renforcement institutionnel du centre. La partie japonaise a expliqué l'existence du stage au Japon pour les formateurs des enseignants ouvert aux djiboutiens et la possibilité de la formation au tiers pays à condition de l'adhésion au réseau SMASE-WECSA.

- Annexe 1 Organigramme
- Annexe 2 Site du Projet
- Annexe 3 Principales composantes de la requête par la partie djiboutienne
- Annexe 4 Système du Don du Japon
- Annexe 5 Principales mesures à prendre par les deux gouvernements

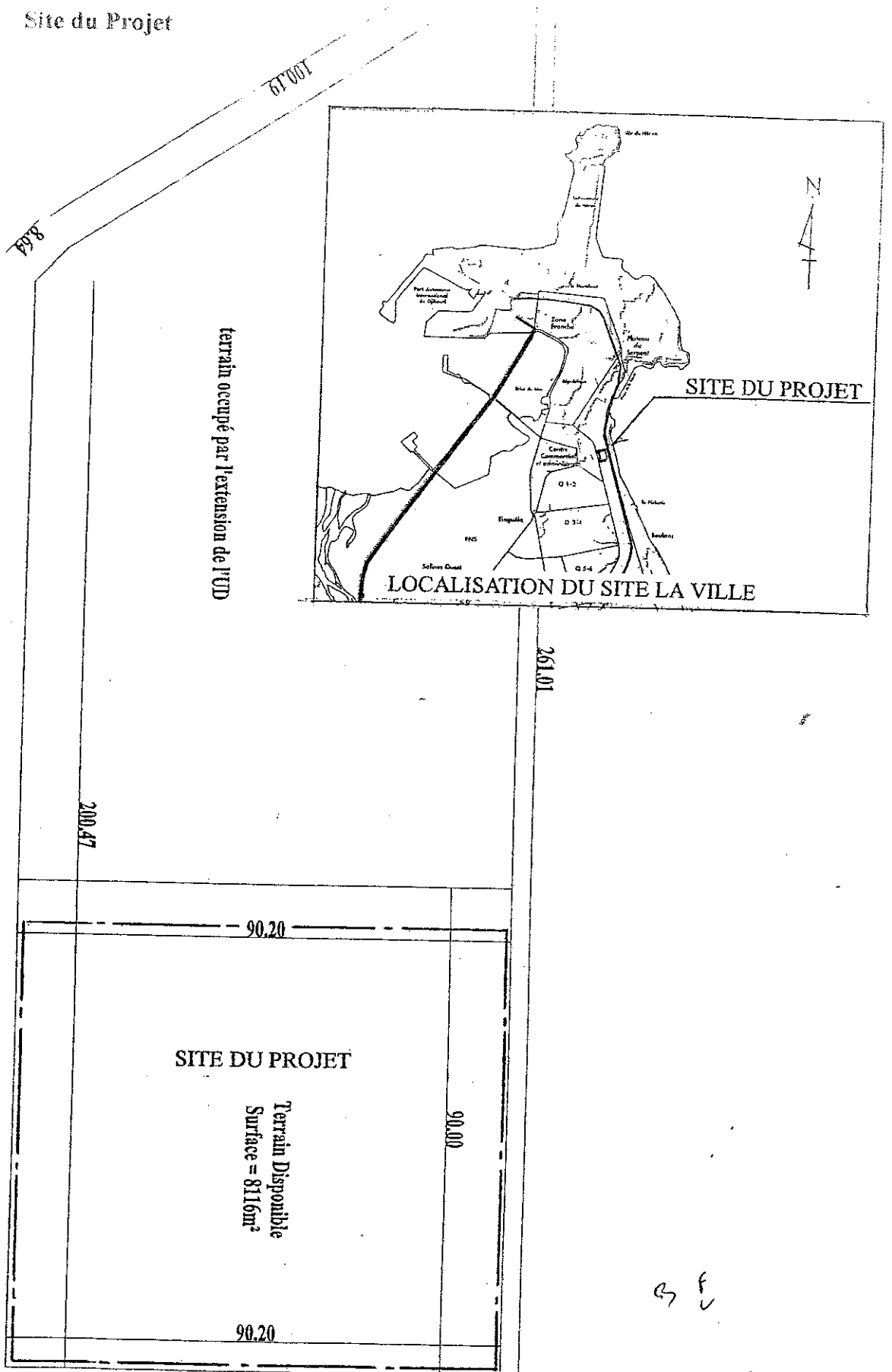
Q E

Annexe 1 Organigramme



12

Annexe 2 Site du Projet



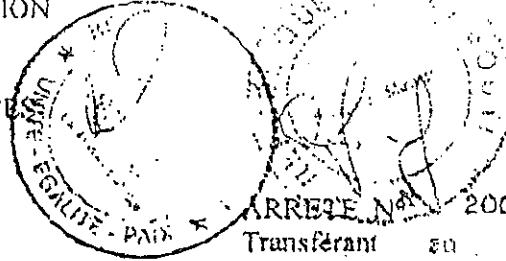
H.

17/06 Education

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE DES FINANCES ET DE LA PLANIFICATION CHARGE DE LA PRIVATISATION

REPUBLIQUE DE DJIBOUTI UNITÉ - ÉGALITÉ - PAIX

VISA / - MINISTRE DES FINANCES - PREMIER MINISTRE



ARRÊTÉ N° 2003-0183/PR/MEFFCP

Transférant au Ministère de l'Éducation Nationale et de l'Enseignement Supérieur, la propriété du Camp Barkat Siraj.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE CHEF DU GOUVERNEMENT

- Vu La Constitution en date du 15 Septembre 1992 ;
Vu Le Décret N° 2001.0137/PR du 04 Juillet 2001 portant remaniement ministériel ;
Sur Proposition du Ministre de l'Economie, des Finances et de la Planification chargé de la Privatisation ;

ARRETE

ARTICLE PREMIER : Il est transféré au Ministère de l'Éducation Nationale et de l'Enseignement Supérieur, la parcelle de terrain bâtie dénommée « Camp Barkat Siraj » ex « Camp Lelong » d'une superficie de 20 904 m², objet du titre foncier n° 204 et appartenant actuellement au Ministère de la Défense Nationale.

ARTICLE DEUX : Une première tranche de ce terrain d'une superficie de 14 000 m² destinée à une extension du Pôle Universitaire de Djibouti devra être remise au Ministère de l'Éducation Nationale et de l'Enseignement Supérieur dès la signature du présent Arrêté.

ARTICLE TROIS : La dernière tranche de 6 904 m² devra être remise au Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement Supérieur au plus tard le 31 Décembre 2004.

ARTICLE QUATRE : Les Ministères de l'Éducation Nationale et de l'Enseignement Supérieur et celui de la Défense Nationale sont chargés de l'application du présent arrêté qui sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Fait à Djibouti le 2 MAR 2003

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

ISMAIL OMAR GHALEB

Handwritten signature of Ismail Omar Ghaaleb.

Stamp from the Ministry of Education and Higher Education, dated 02 MAR 2003, with handwritten number 312.

Annexe 3 Principales composantes de la requête par la partie djiboutienne

1. Installations

1.1 Bâtiment de salles de classe

Dix-huit (18) salles de classe ; deux (2) laboratoires pour science physique et SVT ; un (1) amphithéâtre ; une (1) salle polyvalente ; une (1) salle multimédia ; une (1) bibliothèque (comprenant salle de lecture, aire de repos, aire de stockage de documents, comptoir de bibliothécaire) ; toilettes pour étudiants

1.2 Bâtiment administratif

Un (1) bureau de directeur ; deux (2) bureaux de directeur adjoint ; un (1) secrétariat ; un (1) bureau de directeur des études ; un (1) bureau d'intendant ; une (1) salle de professeurs ; une (1) infirmerie ; aire de repos ; toilettes

1.3 Résidence étudiants

Chambres hommes (pour 30 pers.) ; chambres femmes (pour 30 pers.) ; une (1) cantine avec cafétéria et cuisine ; une (1) salle d'études ; un (1) bloc sanitaire comprenant toilettes, douches, buanderie

2. Equipements

2.1 Bâtiment de salles de classe

A. Mobilier : tables, chaises, armoires, tables de lecture, étagères, etc.
B. Matériel : tableaux noirs, bureautique, matériel de son, matériel AV, PC et périphériques, matériel d'expérimentation scientifique, etc.

2.2 Bâtiment administratif

A. Mobilier : tables, chaises, armoires, mobilier d'infirmerie, etc.
B. Matériel : PC et périphériques pour la gestion, système de réseau interne, photocopieuses, équipements de soins primaires, etc.

2.3 Résidence étudiants

A. Mobilier : lits, étagères, tables et chaises, tables et chaises de cantine, etc.
B. Matériel : matériel AV, machines à laver, séchoirs, etc.

3 f

H.

Annexe 4 Système du Don du Japon

Aide Non-Remboursable au Développement Communautaire

Le Don japonais est un programme d'aide qui met à la disposition des pays bénéficiaires des fonds, et ce sans obligation de remboursement. Il consiste à accorder en application des lois et des ordonnances du Japon, le financement nécessaire permettant aux pays bénéficiaires de se procurer des installations, des équipements et services (technologie, transport, etc.) utiles au développement socio-économique national. Le gouvernement japonais n'offre pas de programmes d'approvisionnement direct de matériaux, d'équipements et d'installations ni de contributions en nature.

Le Don japonais comporte plusieurs schémas suivant l'objectif de l'aide. L'Aide Non-Remboursable au Développement Communautaire est un des schémas du Don qui consiste à fournir un soutien au renforcement des compétences globales des communautés qui sont confrontées à des menaces sur la vie et sur la sécurité, notamment la pauvreté, la famine, les épidémies, etc.

L'Aide Non-Remboursable au Développement Communautaire permet à exécuter plusieurs composantes (écoles, routes, eau, etc.) de manière cohérente en tant que programme en vue d'assurer une meilleure efficacité des démarches par une articulation organique entre elles. De même, lorsqu'il s'agit d'une aide dans un seul secteur, le projet est mis en œuvre par l'adoption de spécifications et de conceptions locales et l'utilisation positive d'entreprises, matériels et matériaux locaux pour améliorer la compétitivité, et ce, afin de pouvoir réduire sensiblement les coûts et assurer une meilleure efficacité par rapport aux aides générales.

(1) Procédures de l'Aide Non-Remboursable au Développement Communautaire

L'Aide Non-Remboursable au Développement Communautaire du Japon est exécutée selon les procédures suivantes.

A la première étape, la « requête » présentée par le gouvernement du pays bénéficiaire (y compris les organismes internationaux (cette remarque s'applique chaque fois que le terme « pays bénéficiaire » est utilisé)) est examinée par le gouvernement japonais (le Ministère des Affaires étrangères) afin de déterminer si celle-ci est pertinente dans le cadre du Don japonais. Dans le cas où il serait confirmé que la requête est prioritaire en tant que projet du Don, le gouvernement japonais demande à la JICA de procéder à une étude.

→ f

A la deuxième étape, l'étude (étude du concept sommaire) est exécutée par la JICA, qui en principe aura conclu un contrat avec un consultant japonais chargé de sa réalisation.

A la troisième étape qui consiste en l'examen et l'approbation, le présent projet est examiné par le gouvernement japonais qui déterminera, sur la base du résultat de l'étude du concept sommaire menée par la JICA à la deuxième étape, si celui-ci est pertinent en tant qu'Aide Non-Remboursable au Développement Communautaire, avant d'être soumis à l'approbation du Conseil des ministres du gouvernement japonais.

A la quatrième étape, le projet approuvé par le Conseil des ministres est officiellement déterminé par la signature de l'Echange de Notes (E/N) entre les deux gouvernements, et le projet de l'Aide Non-Remboursable au Développement Communautaire entre en phase d'exécution après la signature de l'Accord de Don (A/D) entre la JICA et le gouvernement du pays bénéficiaire.

A la cinquième étape, le projet de l'Aide Non-Remboursable au Développement Communautaire est exécuté par le gouvernement du pays bénéficiaire. Le projet constitué entre autre de la construction d'installations est exécuté par l'entremise d'un agent japonais chargé de l'approvisionnement (ci-après dénommé « Agent ») qui intervient de manière neutre pour que le Don japonais puisse être exécuté de façon adéquate et dans les meilleures conditions possibles. L'Agent fournira, en tant que mandataire du gouvernement du pays bénéficiaire, en vertu du contrat pour les services d'approvisionnement conclu entre le gouvernement du pays bénéficiaire et l'Agent, les services relatifs à l'appel d'offres, à la conclusion des contrats avec les adjudicataires et d'autres services, pour le compte du gouvernement du pays bénéficiaire.

(2) Statut de l'étude

1) Contenu de l'étude préparatoire (étude du concept sommaire)

Le but de l'étude (étude du concept sommaire) exécutée par la JICA est de fournir un document de base permettant au gouvernement japonais de déterminer si le projet est viable ou non dans le cadre du programme de l'Aide Non-Remboursable au Développement Communautaire. Le contenu de l'étude est le suivant :

- Confirmer l'arrière plan de la requête, les objectifs et les effets du projet ainsi que les capacités de gestion et de maintenance du pays bénéficiaire nécessaires à l'exécution du projet ;
- Evaluer la pertinence de l'Aide Non-Remboursable au Développement

M.

3 ↓

- Communautaire du point de vue technologique et socio-économique ;
- Confirmer le concept de base du projet convenu après discussions entre les deux parties ;
 - Elaborer un concept sommaire du projet ;
 - Estimer les coûts approximatifs du projet ;
 - Exécuter un concept détaillé consécutif au concept sommaire et élaborer au cours de l'étude « les documents de base de la soumission » d'un niveau à répondre à la soumission sur place.

Il est bien entendu que le contenu de la requête n'est pas obligatoirement approuvé en tant que contenu pouvant faire l'objet d'une aide. Le concept de base du projet est examiné par rapport au cadre du Don japonais.

Par ailleurs, le gouvernement japonais demande au gouvernement du pays bénéficiaire de prendre toutes les mesures qui pourraient s'avérer nécessaires pour assurer son appropriation lors de l'exécution du projet. Ces mesures doivent être garanties, même si elles n'entrent pas dans la juridiction de l'organisme en charge de l'exécution du projet du pays bénéficiaire. Par conséquent, l'exécution du projet doit être confirmée par toutes les organisations concernées du pays bénéficiaire par la signature des procès verbaux des discussions.

2) Sélection du consultant

Pour la mise en œuvre de l'étude, la JICA effectue une sélection parmi les consultants de nationalité japonaise enregistrés auprès de la JICA, après avoir procédé à un examen des propositions soumises par ces derniers. Le consultant sélectionné procède à l'étude du concept sommaire et élabore le rapport sur la base de références fournies par la JICA.

(3) Schéma de l'Aide Non-Remboursable au Développement Communautaire

1) Echange de Notes (E/N)

Le Don est accordé conformément aux Notes échangées entre les deux gouvernements et dans lesquelles sont confirmés, entre autres, les objectifs, le montant, les conditions d'exécution du Don.

2) Signature de l'Accord de Don (A/D)

Conformément aux Note échangées entre les deux gouvernements, la JICA et le gouvernement du pays bénéficiaire conclut un Accord de Don (A/D) dont lequel sont conformés, entre autres, les produits et les services à approvisionner, le détail des procédures.

3) Banque

Le gouvernement du pays bénéficiaire ou son représentant autorisé devra ouvrir un compte à son nom dans une banque au Japon (ci-après dénommée la « Banque »). La JICA exécutera le Don en procédant au transfert du montant total approuvé par le Conseil des ministres en Yens japonais dans le compte bancaire susmentionné.

4) Durée de validité

Le montant octroyé doit être utilisé avant la date limite stipulée dans l'Accord de Don (A/D) à compter de la date du transfert pour la passation des marchés et les contrats. Toutefois la durée de validité peut être prolongée sur l'accord entre la JICA et le gouvernement du pays bénéficiaire.

5) Emploi de l'Agent

Après que l'exécution du Don aura été déterminée par la conclusion de l'Echange de Notes ainsi que l'Accord de Don, le montant total du Don sera mis à la disposition, et le projet qui consiste entre autres en la supervision de l'approvisionnement en produits et services, la gestion financière, et la construction des installations sera exécuté par l'Agent, afin de réaliser le développement de communautés de manière prompt et flexible. L'Agent est une entité chargée de l'exécution du projet en tant que mandataire du gouvernement du pays bénéficiaire pour le compte de ce dernier, et à ce titre il assure la gestion financière, l'approvisionnement en produits et services et la supervision de l'exécution. Le gouvernement du pays bénéficiaire et l'Agent concluront un contrat de prestation de service pour l'approvisionnement, et le gouvernement du pays bénéficiaire paiera sur le Don à l'Agent les frais encourus pour les services rendus. Dans le cas du présent projet, Japan International Coopération System (ci-après désignée par « JICS »), qui est l'unique organisme spécialisé en approvisionnement au Japon, sera chargée des services d'approvisionnement, d'autant plus qu'une communication et une coordination étroites entre le gouvernement du Japon et la JICA seront nécessaires pour que le Don puisse être exécutée dans les meilleures conditions possibles.

6) « Approbation » de l'Accord d'Agent

L'Accord entre le gouvernement du pays bénéficiaire ou son représentant autorisé et l'Agent sera conclu en « Yens japonais » et doit être « approuvé » par la JICA.

7) Rôle respectif de la JICA et de l'Agent

La JICA exécutera l'étude préparatoire (étude du concept sommaire) du présent projet, assurera la gestion d'exécution et fournira les conseils techniques à l'Agent. L'Agent exécutera

H.

3 f

le projet, en tant que mandataire du gouvernement du pays bénéficiaire, en lieu et place de celui-ci. La répartition de rôles des différents intervenants sera confirmée par l'Accord de Don (A/D) à conclure avec le gouvernement du pays bénéficiaire après la conclusion de l'Echange de Notes et de l'Arrangement concernant les Modalités d'Application.

8) Sélection du consultant pour la supervision des travaux de construction

Pour la supervision des travaux de construction des installations, l'Agent engagera contractuellement un consultant ayant des connaissances professionnelles sur le Don.

Au cas où il serait jugé indispensable d'utiliser pour le concept sommaire et la supervision des travaux de construction le même consultant que celui qui aura réalisé l'étude du concept sommaire, pour que le projet puisse être exécuté dans les meilleures conditions possibles, la JICA peut recommander au pays bénéficiaire d'utiliser le consultant qui aura été envoyé au pays bénéficiaire pour l'étude du concept sommaire comme consultant pour la supervision des travaux de construction.

Les rôles du consultant chargé de la supervision des travaux de construction sont tels qu'ils sont décrits ci-après :

【Stade de la soumission】

Le consultant chargé de la supervision des travaux de construction effectuera une évaluation technique de l'appel d'offres exécutée par l'Agent.

【Stade de la supervision des travaux de construction】

En principe le consultant chargé de la supervision des travaux de construction assumera les responsabilités concernant la qualité des travaux exécutés, la maîtrise de sécurité et la maîtrise du planning d'exécution des travaux. Toutefois, l'étendue de sa responsabilité sera définie séparément en tenant compte des lois, règlements et coutumes du pays bénéficiaire.

- a) Il effectuera la visite des chantiers de construction dont la fréquence et le contenu des activités doivent être conformes aux cahiers des charges de la commande, réalisera les inspections sur la qualité des travaux exécutés, le respect du planning d'exécution des travaux et la maîtrise de sécurité et élaborera périodiquement un rapport destiné à l'Agent ;
- b) Lorsque l'entreprise de construction effectue la demande de paiement à l'Agent, il effectuera une inspection sur l'état d'avancement des travaux et communiquera le résultat de ladite inspection à l'Agent ;

pl.

S E

- c) Il effectuera les inspections de réception et communiquera leurs résultats à l'Agent ;
- d) Il effectuera les inspections de défauts un (1) an plus tard et communiquera leurs résultats à l'Agent.

9) Organisation de mise en œuvre du projet

La partie japonaise et la partie djiboutienne mettront en place un comité consultatif (ci-après dénommé « Comité ») pour l'exécution rapide et adéquate du Projet du projet, conformément à l'Echange de Notes et à l'Accord de Don. En outre, selon les besoins, comme structure relevant dudit comité, un groupe de travail présidé par le gouvernement du pays bénéficiaire sera aussi mis en place pour confirmer les orientations du projet en concertation entre les membres.

10) Dispositions à prendre par le gouvernement du pays bénéficiaire

Lors de l'exécution de l'Aide Non-Remboursable au Développement Communautaire, le pays bénéficiaire devra prendre les dispositions suivantes :

- (1) Effectuer un virement au compte de l'Agent du Don et de son intérêt couru pour l'approvisionnement en produits et services en se basant sur l'Accord d'Agent ;
- (2) Les démarches relatives au débarquement et au dédouanement dans le port de débarquement et le transport intérieur des produits achetés au titre du Don doivent être assurées promptement ;
- (3) Les droits de douane, taxes intérieures et/ou autres levées fiscales imposés sur les produits et services approvisionnés au titre des contrats doivent être exonérés ;
- (4) Le Don et son intérêt couru doivent être utilisés de façon pertinente et efficace pour le renforcement de la compétence globale des communautés ;
- (5) Les facilités nécessaires doivent être accordées aux personnes dont les services pourraient être requis en relation avec la fourniture des services au titre des contrats, pour leur entrée et leur séjour dans le pays bénéficiaire pour l'exécution des travaux ;
- (6) A l'expiration de la durée de validité ou au moment où le Don et son intérêt couru auront été complètement utilisés, le relevé de compte doit être remis à la JICA avec les documents justificatifs ;
- (7) S'il s'agit de la construction d'infrastructures, les terrains nécessaires à la construction doivent être acquis ;
- (8) Les travaux tels que le terrassement des terrains, les branchements au réseau d'alimentation électrique, au réseau d'eau courante et au réseau d'évacuation des eaux usées et d'autres travaux d'infrastructures et équipements connexes qui auront été

M.

jugés nécessaires à travers l'étude menée par la partie japonaise doivent être exécutés.

11) « Usage adéquat »

Le pays bénéficiaire est tenu d'entretenir et d'utiliser les installations construites et les équipements achetés au titre du Don de manière adéquate et efficace et d'affecter le personnel nécessaire pour son exploitation et sa maintenance.

Il est également tenu de prendre en charge toutes les dépenses relatives à l'exploitation et à la maintenance nécessaires à la mise en œuvre du projet autres que celles couvertes par le Don.

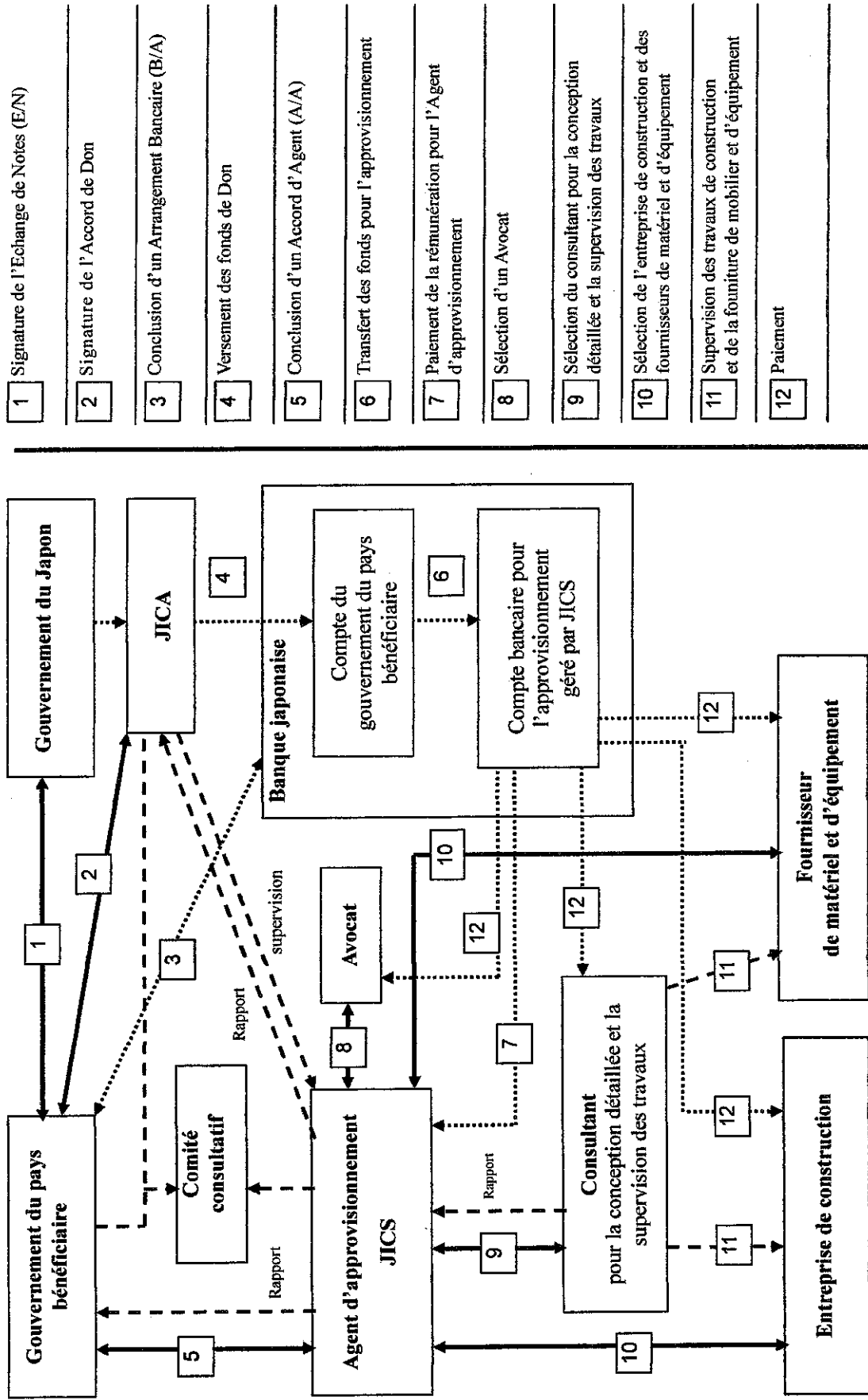
12) « Réexportation »

Les produits achetés par le biais du Don ne doivent pas être réexportés du pays bénéficiaire.

nl

es f

Annexe 4 Système d'exécution et procédure de l'Aide non-remboursable au développement communautaire



BE

Annexe 4 Répartition des responsabilités entre les personnes impliquées

Etape	Contenu	Gouvernement du pays bénéficiaire	Gouvernement du Japon	JICA	JICS	Consultant	Entrepreneur	Banque japonaise
Etude	Etude de cocept sommaire	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>		<input checked="" type="radio"/>		
	Elaboration du rapport abrégé du cocept sommaire	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>		<input checked="" type="radio"/>		
	Elaboration du rapport de concept détaillé	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>		<input checked="" type="radio"/>		
Approbation	Evaluation du Projet		<input checked="" type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>				
	Conseil des Ministres		<input checked="" type="radio"/>					
Exécution	Echange de Notes	<input checked="" type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>					
	Accord de Don	<input checked="" type="radio"/>		<input checked="" type="radio"/>				
	Arrangement Bancaire	<input checked="" type="radio"/>						<input checked="" type="radio"/>
	Accord d'Agent	<input checked="" type="radio"/>		<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>			
	Contrat de Consultant	<input type="radio"/>			<input checked="" type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>		
	Appel d'offres	<input type="radio"/>			<input checked="" type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>		
	Evaluation des offres	<input type="radio"/>			<input checked="" type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>		
	Passation des Marchés	<input type="radio"/>			<input checked="" type="radio"/>		<input checked="" type="radio"/>	
	Travaux de Construction	<input type="radio"/>			<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	
	Fourniture de matériel et d'équipement	<input type="radio"/>			<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	
	Supervision des travaux	<input type="radio"/>			<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>		
	Paiement	<input type="radio"/>			<input checked="" type="radio"/>			
	Inspection	<input type="radio"/>			<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>		
Evalua tion	Post-évaluation	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>				

- : Responsable d'exécution
 : Responsable de contrôle et supervision

3 f

M.

Annexe 5

Principales mesures à prendre par les deux gouvernements

N°.	Rubriques	Prise en charge par le Don	Prise en charge par le pays bénéficiaire
1	Acquisitions des terrains		●
2	Abattage des arbres, nivellement du terrain, si nécessaire		●
3	Construction de barrières et portes autour du terrain		●
4	Construction d'un parking	●	
	Construction d'une route d'accès		
5	1) Dans le terrain	●	
	2) A l'extérieur du terrain		●
6	Construction du bâtiment	●	
	Préparation des installations pour l'approvisionnement en électricité, en eau et pour les égouts, et des autres équipements		
	Electricité		
	1) a. Amener jusqu'au terrain		●
	b. Câblage à l'extérieur du bâtiment dans le terrain, et à l'intérieur du bâtiment	●	
	c. Principal disjoncteur et transformateur	●	
	Approvisionnement en eau		
	2) a. Canalisations publiques d'approvisionnement en eau jusqu'au terrain		●
	b. Système d'approvisionnement en eau dans le terrain (réservoir de réception d'eau/ ou réservoir surélevé)	●	
	Evacuation d'eau		
7	3) a. Canalisations d'égouts jusqu'au terrain (eaux de pluie, eaux usées, etc.)		●
	b. Système d'évacuation d'eau dans le terrain (évacuation des eaux des toilettes, eaux usées ordinaires, eaux de pluie, etc.)	●	
	Approvisionnement en gaz		
	4) a. Canalisations publiques d'approvisionnement en gaz jusqu'au terrain		●
	b. Système d'approvisionnement en gaz dans le terrain	●	
	Installations téléphoniques		
	5) a. Câblage téléphonique jusqu'au tableau de distribution principal du bâtiment (MDF)		●
	b. MDF et câblage après MDF	●	
	Meubles et équipements		
	6) a. Meubles scolaires	(●)	(●)
	b. Meubles ordinaires (tapis, rideaux, tables, chaises, etc.)		●
	c. Equipements du projet	●	
8	Préparation de la commission suivante à la banque japonaise pour les services bancaires conformément au A/B		
	Commission de paiement		●
	Débarquement rapide dans le port du pays bénéficiaire et garantie de dédouanement		
9	1) Transport maritime (aérien) des produits au pays bénéficiaire	●	
	2) Exonération des taxes et dédouanement des produits dans le port de débarquement		●
	3) Transport terrestre jusqu'au site à partir du port de débarquement	(●)	(●)
10	Garantie des dispositions nécessaires pour l'entrée des produits et des ressortissants du Japon et des tiers pays dans le pays bénéficiaire afin de procéder aux travaux et aux prestations conformément au contrat		●
11	Exonération des droits de douane, des taxes nationales et des autres charges financières portées sur les ressortissants du Japon et des tiers pays dans le pays bénéficiaire en ce qui concerne la fourniture des produits et des prestations conformément au contrat		●
12	Droits de douane, taxes nationales et autres taxes portées dans le pays et relatifs aux produits et aux services fournis par l'organisme de représentation pour l'approvisionnement		●
13	Pertes et dommages dus à la non exécution des rubriques devant être prises en charge par le pays bénéficiaire et indiqués dans la présente liste		●
14	Maintenance et utilisation appropriée et efficace des installations construites et des équipements approvisionnés dans le cadre de la coopération financière non remboursable		●
15	Prise en charge de la totalité des frais nécessaires pour la construction des installations ainsi que pour le transport et l'installation des équipements, n'entrant pas dans le cadre de la prise en charge par la coopération financière non remboursable.		●

M.

→ E

4-2. Procès-Verbal (2)

**PROCES-VERBAL DES DISCUSSIONS RELATIVES
A L'ETUDE PREPARATOIRE (MISSION DE PRESENTATION DU
RAPPORT ABREGE DU CONCEPT SOMMAIRE)
POUR LE PROJET DE CONSTRUCTION ET D'EQUIPEMENT
D'UN ETABLISSEMENT DE FORMATION DES ENSEIGNANTS
DE L'ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL
EN REPUBLIQUE DE DJIBOUTI**

CONFIDENTIEL

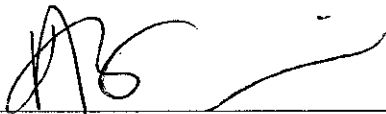
L'Agence Japonaise de Coopération Internationale (ci-après désignée « la JICA ») a envoyé une mission d'étude préparatoire sur le Projet de Construction et d'Equipement d'un Etablissement de Formation des Enseignants de l'Enseignement Fondamental (ci-après désigné « le Projet ») en juin 2009 en République de Djibouti (ci-après désignée « Djibouti »), et a effectué les discussions avec les personnes concernées du Gouvernement de Djibouti et mené l'étude sur le terrain. La JICA a établi le rapport abrégé du concept sommaire (ébauche) sur la base des résultats d'analyses effectuées au Japon.

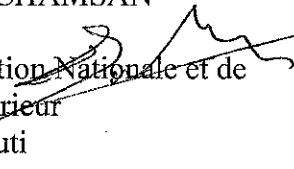
La JICA a ensuite envoyé à Djibouti, pendant la période prévue du 23 octobre au 5 novembre 2009, une mission de présentation du rapport abrégé du concept sommaire (désignée ci-après par « la Mission ») conduite par Monsieur KAZUHIRO TAMBARA, Conseiller de la 2^e Division d'Enseignement de Base, Groupe d'Enseignement de Base, Département de Développement Humain de la JICA, pour présenter et échanger sur le contenu dudit rapport avec la partie djiboutienne.


A l'issue des discussions, les deux parties ont confirmé les éléments essentiels mentionnés en Appendice ci-joint.

Fait à Djibouti, le 27 octobre 2009

Etabli en langue française en trois (3) exemplaires originaux.


M. KAZUHIRO TAMBARA
Chef de Mission
Etude Préparatoire
Agence Japonaise de Coopération
Internationale (JICA), Japon


M. FATHI AHMED CHAMSAN
Secrétaire Général
Ministère de l'Education Nationale et de
l'Enseignement Supérieur
République de Djibouti


En présence de M. MOHAMED ALI HASSAN
Directeur des Relations Bilatérales
Ministère des Affaires Etrangères et
de la Coopération Internationale
République de Djibouti

ATB

APPENDICE

1. Contenu du rapport abrégé du concept sommaire

La partie djiboutienne a donné son accord de principe pour le contenu du rapport abrégé du concept sommaire, présenté par la Mission et l'a accepté.

2. Système du Don japonais

La Mission a confirmé, de nouveau, le système et le mécanisme du don du Japon et les mesures à prendre par la partie djiboutienne mentionnés dans les annexes 4 et 5 du procès-verbal des discussions signé le 9 juin 2009 entre les deux parties. La partie djiboutienne a pris bonne note.

3. Planning futur

La JICA finalisera le rapport du concept sommaire sur la base de résultats des présentes discussions et le fera parvenir à la partie djiboutienne avant la fin d'avril 2010.

4. Confidentialité

Les deux parties s'engagent à ne pas révéler tout document relatif au présent projet tel que les plans et dessins, les spécifications de matériel à la tierce personne autre que les personnes concernées du projet avant la fin de procédure des appels d'offres relatives au projet.

Par ailleurs, ils s'engagent à ne pas divulguer le coût approximatif du projet (Annexe 2) à la tierce personne autre que les personnes concernées du projet avant la notification de l'adjudicataire.

5. Autres points discutés

5-1. Installations et équipements faisant l'objet du présent projet

La Mission a expliqué à la partie djiboutienne le contenu des installations et équipements faisant l'objet du présent projet (Annexe 1), auxquels a consenti la partie djiboutienne.

5-2. Coût approximatif du projet

La Mission a expliqué à la partie djiboutienne le coût approximatif du présent projet (Annexe 2). La Mission a expliqué que ledit coût est estimatif et qu'il est susceptible d'être modifié suite à l'examen fait par le gouvernement japonais en vue de l'approbation du don. La partie djiboutienne a pris bonne note.

5-3. Travaux à la charge de la partie djiboutienne

La Mission a confirmé que les travaux entre autres la démolition et l'enlèvement des obstacles, le remblayage et le terrassement ont été déjà commencé sur le site du projet. La partie djiboutienne s'est engagée à achever ces travaux avant la fin janvier 2010.

En outre, elle a consenti à effectuer, à ses frais, les travaux d'installation des conduites d'évacuation des eaux usées au-dehors du site.

5-4. Appels d'offres et contrats

Les deux parties ont convenu que les appels d'offres et les évaluations des offres seront effectués par l'agent d'approvisionnement en concertation avec le Ministère de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur (MENESUP).

A propos des contrats d'approvisionnement à conclure par l'agent d'approvisionnement, les deux parties ont confirmé que seules les trois (3) parties, à savoir le MENESUP, l'agent d'approvisionnement et le contractant seront les signataires et que les signatures des autres parties ne seront pas requises.

AS

←

E

5-5. Professeurs et personnel administratif

La partie djiboutienne s'est engagée à disposer, en temps adéquat, les professeurs ainsi que le personnel administratif qui seront nécessaires pour le projet.

5-6. Frais du fonctionnement et de maintenance

La partie djiboutienne s'est engagée à prendre les mesures budgétaires, à coup sûr, pour les frais du fonctionnement et de maintenance qui seront nécessaires dans le cadre du projet.

Annexe 1 Liste des installations et équipements faisant du présent projet

Annexe 2 Coût approximatif du projet

Annexe 1 Liste des installations et équipements faisant du présent projet

1. Installations et mobilier

Désignation	Nombre	Désignation du mobilier (nombre de l'unité)
Installations relatives à l'éducation		
Salle	18	Table monoplace (540), Chaise (540), Bureau pour professeur (18), Chaise pour professeur (18)
Laboratoire pour physique	1	Table (15), Tabouret (30), Chaise pour professeur (2), Armoire (2)
Laboratoire pour chimie	1	Table (15), Tabouret (30), Chaise pour professeur (2), Armoire (2)
Laboratoire pour SVT	1	Table (15), Tabouret (30), Chaise pour professeur (2), Armoire (2)
Salle de préparation pour science physique et chimie	1	Bureau (4), Chaise (4), Table (4), Armoire (8)
Salle de préparation pour SVT	1	Bureau (2), Chaise (2), Table (2), Armoire (4)
Amphithéâtre	1	Chaise rabattable (300), Table (1), Chaise (1), Armoire (2)
Salle polyvalente	1	Table biplace (40), Chaise pour étudiant (80), Table (4), Chaise (10), Armoire (2)
Salle multimédias	1	Table biplace (25), Chaise pour étudiant (50), Table (1), Chaise (1), Armoire (2)
Bibliothèque (salle de lecture)	1	Table de lecture (28), Chaise (112), Rayon de livres (27), Canapé (6)
Bibliothèque (comptoir de bibliothécaire)	1	Bureau (1), Chaise (1), Chaise pour visiteur (2), Armoire (1)
Bibliothèque (aire de stockage de documents)	1	Etagère de magasin (28), Armoire (7)
Sanitaires pour étudiants	-	
Installations relatives à l'administration		
Bureau de Directeur	1	Bureau pour Directeur (1), Chaise pour Directeur (1), Chaise pour visiteur (4), Armoire (2), Bureau pour réunion (1), Chaise pour réunion (10)
Bureau de Directeur adjoint	2	Bureau (2), Chaise (2), Chaise pour visiteur (4), Armoire (2)
Secrétariat	1	Bureau pour secrétaire (2), Chaise pour secrétaire (2), Chaise pour visiteur (4), Armoire II (2), Armoire I (1), Support ordinateur (2), Boîte à fiches (2), Armoire III (2)
Bureau de Directeur des études	1	Bureau (1), Chaise (1), Chaise pour visiteur (2), Armoire (1)
Bureau d'intendant	1	Bureau (4), Chaise (4), Chaise pour visiteur (2), Armoire (4)
Salle de professeurs	1	Table (7), Table (2), Chaise (43), Armoire (6), Support ordinateur (3), Placard pour professeur (2)
Infirmierie	1	Table de consultation (1), Bureau (1), Chaise (1), Chaise pour visiteur (2), Armoire (1), Chariot (1), Brancard (1), Lit (2)
Hall	-	
Sanitaires (toilettes)	-	
Cuisinette	-	
Magasin	-	
Résidence-étudiants		
Chambre hommes	15	Lit (30), Table et chaise (30)
Chambre femmes	15	Lit (30), Table et chaise (30)
Cantine	1	Table à 8 places (16), Chaise (64)
Salle d'études	1	Bureau (21), Chaise (21)
Bloc sanitaire	-	
Bureau de la résidence	1	Bureau (1), Chaise(2)

1

5

AR

Divers		
Guérite	1	Table (1), Chaise (2)
Poste de gardes	1	Table (1), Chaise (4)
Salle des machines, etc.	-	

2. Equipements

No.	Equipements	Qté
Matériel audiovisuel		
AV 1	Télévision (Grande)	2 unité
AV 2	Télévision (Moyen)	3 unité
AV 3	Ensemble d'équipement de sonorisation complet	3 jeu
AV 4	Vidéo projecteur	6 jeu
AV 5	Écran de projection transportable	6 unité
AV 6	Caméscope	1 unité
AV 7	Rétroprojecteur	3 jeu
AV 8	Lecteur DVD/DivX	5 unité
AV 9	Ensemble vidéo universel	3 jeu
AV 10	Ordinateur de bureau	12 unité
AV 11	Ordinateur portable	6 unité
AV 12	Imprimante couleur	1 unité
AV 13	Imprimante noir et blanc	8 unité
AV 14	Scanner	1 unité
AV 15	Photocopieur numérique de grand tirage	1 unité
AV 16	Photocopieur numérique ordinaire	1 unité
Matériel d'expérimentation physique et chimique		
PC 1	Appareil d'expérimentation électrostatique	1 jeu
PC 2	Appareil d'expérimentation électrique	1 jeu
PC 3	Appareil d'expérimentation électromagnétique	1 jeu
PC 4	Lunette astronomique	1 unité
PC 5	Appareil d'expérimentation optique	1 jeu
PC 6	Spectroscope à réseau simple	15 unité
PC 7	Cosmographe	1 unité
PC 8	Appareil d'expérimentation mécanique	1 jeu
PC 9	Appareil d'expérimentation thermodynamique	1 jeu
PC 10	Appareil d'expérimentation de pression	1 jeu
PC 11	Appareil de mesure	1 jeu
PC 12	Modèles moléculaires	1 jeu
PC 13	Appareillage en verre	1 jeu
PC 14	Appareillage d'expérimentation générale	1 jeu
PC 15	Appareillage de support	1 jeu
PC 16	CD-ROM, DVD, Logiciel	1 jeu

176

9

1

PC 17	Produits chimiques	1	jeu
Matériel d'expérimentation SVT			
SVT 1	Microscope	15	unité
SVT 2	Appareil pour microscope	1	jeu
SVT 3	Loupe	15	unité
SVT 4	Matériel de dissection	15	jeu
SVT 5	modèle de l'homme	1	jeu
SVT 6	matériel pour sciences de la terre	1	jeu
SVT 7	matériel pour sciences de la vie	1	jeu
SVT 8	Appareil de mesure	1	jeu
SVT 9	Appareillage en verre	1	jeu
SVT 10	Appareil d'expérimentation générale	1	jeu
SVT 11	Appareils de support	1	jeu
SVT 12	CD-ROM, DVD, Logiciel	1	jeu
SVT 13	Préparations microscopiques	5	jeu
SVT 14	Spécimen	1	jeu

E

5

AB

5. Documents Obtenus

No.	Titre	Format	Original/ Copie	Issue par:	Annee de Parution
1	liste de fournisseurs	Dossier info	copie	BEPE	2009
2	DOSSIER D'APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL ACQUISITION DES MOBILIERS SCOLAIRES ET EQUIPEMENTS PEDAGOGIQUES DESTINES AU CAP D'ALI SABIEH ET AU CAP D'OBOCK	Dossier info	copie	BEPE	2008
3	EQUIPEMENTS PEDAGOGIQUES ET MOBILIER SCOLAIRE DESTINES AUX CAP d'ALI SABIEH & d'OBOCK	Dossier info	copie	BEPE	2008
4	DOSSIER D'APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL EQUIPEMENTS PEDAGOGIQUES ET MOBILIER SCOLAIRE DESTINES AUX : LYCEE DE DIKHIL & DE TADJOURAH ECOLE DE PK 12 & DJIBOUTI NORD	Dossier info	copie	BEPE	2007
5	EQUIPEMENTS PEDAGOGIQUES ET MOBILIER SCOLAIRE DESTINES AUX LYCEES DE DEKHIL & DE TAJOURAH ET AUX ECOLES PK 12 & DJIBOUTI SUD	Dossier info	copie	BEPE	2007
6	DOSSIER D'APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL POUR LA FOURNITURE DU MOBILIER SCOLAIRE ET EQUIPEMENTS PEDAGOGIQUES DESTINES AUX 4 ECOLES D'ALI SABIEH, DE BALBALA 4°, DE BALBALA 5° ET DE PK 12	Dossier info	copie	BEPE	2008
7	Equipements du CEM AFD	Dossier info	copie	BEPE	-
8	DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL POUR PROJET D'AMELIORATION DE L'ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL A DJIBOUTI 2ème PHASE	Dossier info	copie	BEPE	2007
9	PROJET EDUCATION-EXTENSION DES CAPACITES D'ACCUEIL, Lycée de Djibouti, Detail Estimatif	Dossier info	copie	BEPE	2005
10	PROJET EDUCATION-EXTENSION DES CAPACITES D'ACCUEIL, CAP de Djibouti, Bordereau des PRIX	Dossier info	copie	BEPE	2005
11	PROJET EDUCATION-EXTENSION DES CAPACITES D'ACCUEIL, Travaux de Construction, D'un Centre d'Apprentissage a DIKHIL	Dossier info	copie	BEPE	2005
12	PROJET D'AMELIORATION D'ACCES AUX ECOLES "PAAE2", DOSSIER D'APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL	Dossier info	copie	BEPE	2006
13	PROJET DE REHABILITATION ET D'EXTENSION DE L'ECOLE HOTELIERE D'ARTA, Dossier du Marche	Document en papier	copie	BEPE	2007
14	GUIDE DE CONCEPTION DES CONSTRUCTIONS SCOLAIRES, DEFINITION DES NORMES ET STANDARDS, ENSEIGNEMENT PRIMAIRE	Dossier info	copie	BEPE	2008
15	GUIDE DE CONCEPTION DES CONSTRUCTIONS SCOLAIRES, DEFINITION DES NORMES ET STANDARDS, ENSEIGNEMENT MOYEN ET SECONDAIRE	Dossier info	copie	BEPE	2008
16	PROJET DE CONSTRUCTION D'UN COMPLEXE UNIVERSITAIRE A DJIBOUTI, DOSSIER D'APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL	Dossier info	copie	BEPE	-
17	PROJET DE CONSTRUCTION D'UN COMPLEXE UNIVERSITAIRE A DJIBOUTI, SURFACE	Dossier info	copie	BEPE	-
18	REGLEMENTAIRE DU BETON ARME	Dossier info	copie	DHU	2002
19	Règles de construction parasismique	Document en papier	copie	DHU	1996
20	OBSERVATORY'S HISTORIQUE, SISMICITE LOCALE, REGIONALE	Document en papier	copie	DHU	-
21	TEMPS ET CLIMAT	Document en papier	copie	BEPE	-
22	Emploi du temps CFPEN	Dossier info	copie	CFPEN	2008
23	Maquette de formation initiale élève-maîtres 2008 – 2009	Document en papier	copie	CFPEN	2008
24	Maquette de formation initiale élève-prof (Moyen) 2008 – 2009	Dossier info	copie	CFPEN	2008
25	Cours, nombre d'étudiants, nombre de professeurs et nombre du personnel du CFPEN	Document en papier	Original	CFPEN	2009
26	Bienvenue au C.F.P.E.N	Document en papier	Original	CFPEN	2009
27	Premières Productions pour un dispositif de formation initiale "accélérée" des enseignants du moyen :recrutement 2009 (année 2009-2010)	Document en papier	copie	CFPEN	2009
28	TYPOLOGIE DES STAGES DE FORMATION DES ELEVES-PROFESSEURS	Document en papier	copie	CFPEN	2009
29	Profils d'entrée	Document en papier	copie	CFPEN	2008
30	Matrices disciplinaires BASE	Dossier info	copie	CFPEN	2008
31	Dispositif de formation des enseignants de l'enseignement moyen	Dossier info	copie	CFPEN	2009
32	ANNUAIRE STATISTIQUE(2008/09)	Document en papier	Original	MENESUP	2009